



Achat d'un chaudière non compatible

Par **gege78440**, le **08/06/2007** à **10:38**

Bonjour,
nous avons fait l'acquisition d'un chaudière en janvier 2006, il s'avère qu'après un hiver celle ci n'est pas compatible avec notre réseau de tuyauterie et surtout pas assez puissante pour l'ensemble de la surface a chauffer. Nous avons déjà adressé un courrier amiable à ce fournisseur suivie un mois après d'un courrier en RAR lui demandant de faire impliquer son assurance ou garantier pour livraison et installation de matériel non performant. Que pouvons nous faire?? qu'avons nous comme recours?? Merci d'avance de votre réponse.
G. Venelle

Par **Jurigaby**, le **09/06/2007** à **00:18**

Bonjour.

Vous pourriez eventuellement obtenir la résolution du contrat sur le fondement du manquement du vendeur à son devoir de conseil dans la mesure ou un chaudière représente une certaine technicité.
(article 1135 et 1184 du code civil.)